



Conditions générales de vente

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le bénéficiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

FZHQ FORMATIONS fait parvenir au bénéficiaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le bénéficiaire s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FZHQ FORMATIONS un exemplaire signé. Une attestation de présence peut être adressée au bénéficiaire sur demande.

Définition de l'activité de formation

L'activité de formation comprend l'animation, en face à face pédagogique, devant un public de participants qui ont contracté une convention de formation ou un contrat avec FZHQ Formations. Cette animation peut consister en un enseignement théorique et pratique, et donner lieu à une évaluation des acquis.

Conditions financières

Le bénéficiaire est facturé après la prestation. Un acompte de 30% est demandé au bénéficiaire à la signature de la commande.

Conditions d'annulation des formations par le bénéficiaire

Toute annulation par le bénéficiaire doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, moins de 5 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation sera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Supports de formation

FZHQ FORMATIONS délivrera des supports papiers ou dématérialisés si applicable.

Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils ne sont pas à majorer de la TVA au taux en vigueur car FZHQ n'est pas assujéti à la TVA.

Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, sans escompte et à l'ordre de FZHQ FORMATIONS. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le bénéficiaire, de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque



centrale européenne. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le bénéficiaire qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le bénéficiaire sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5.

FZHQ FORMATIONS se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Règlement par un OPCO

Si le bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au bénéficiaire.

Si FZHQ FORMATIONS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le bénéficiaire sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Annulation d'une commande ferme par le bénéficiaire

Toute annulation de participation d'un bénéficiaire dans un délai inférieur ou égal à celui spécifié précédemment, est facturée à 100 %. Toute annulation du fait de l'abandon en cours de formation par le bénéficiaire, ou de sa cessation pour quelque raison que ce soit, de son fait ou non, donne lieu à une facturation à 100 %. En cas de frais de déplacements convenus entre FZHQ Formations et le bénéficiaire, et déjà engagés par le formateur (la veille ou le jour de la prestation par exemple), la facturation inclut les frais convenus.

Information des stagiaires par le bénéficiaire

Les règles de vie commune et les consignes de sécurité sont transmises au stagiaire par le formateur. Tout manquement fait l'objet d'un compte-rendu verbal au



bénéficiaire, et peut être sanctionné par le renvoi du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

RÈGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES INDIVIDUELLES (RGPD)

Les informations recueillies sur le bénéficiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FZHQ FORMATIONS et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données. FZHQ FORMATIONS – 19 Rue Georges Clemenceau– Courriel : contact@formation-holistique.fr

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches traitées, sans que l'autorisation du bénéficiaire ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-679 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Propriété intellectuelle

FZHQ FORMATIONS pourra céder au bénéficiaire les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions clairement définies.

Confidentialité

Toutes informations (or celles accessibles au public) dont FZHQ FORMATIONS ou le bénéficiaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie



ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre FZHQ FORMATIONS et ses bénéficiaires relèvent de la Loi française.

LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le bénéficiaire et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le bénéficiaire adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel à contact@formation-holistique.fr ou fannyg2987@gmail.com).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le bénéficiaire consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

5, rue Salvaing 12000 Rodez

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de TARASCON quel que soit le siège ou la résidence du bénéficiaire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.